



SÉANCE SPÉCIALE DU 7 JUIN 2021, À 8 H 30

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée et confirmation de la présence de tous les maires et représentants de la MRC**

- 2. Adoption de l'ordre du jour**

- 3. Aménagement et développement du territoire / Urbanisme**
 - 3.1** Certificat de conformité – Ville de Sainte-Marie – Modification du Règlement de zonage numéro 1391-2007 – Règlement numéro 1810-2021 modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage
 - 3.2** Entrée en vigueur du règlement numéro 387-09-2018 - Modification au règlement numéro 198-04-2005 et ses amendements relatifs au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Agrandissement du parc industriel de Sainte-Marie – Avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
 - 3.3** Entrée en vigueur du règlement numéro 387-09-2018 - Modification au règlement numéro 198-04-2005 et ses amendements relatifs au Schéma d'aménagement et de développement révisé – Agrandissement du parc industriel de Sainte-Marie – Document sur la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme
 - 3.4** Adoption du règlement numéro ___-06-2021 décrétant une dépense et un emprunt de 5 370 000 \$ pour la construction du Parc régional linéaire reliant la Véloroute de la Chaudière à la Cycloroute de Bellechasse - Secteur de la Nouvelle-Beauce, pour l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce
 - 3.5** Adoption du règlement numéro ___-06-2021 - Règlement créant le Parc régional linéaire reliant la Véloroute de la Chaudière et la Cycloroute de Bellechasse – Secteur de la Nouvelle-Beauce, pour l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce

- 4. Rémunération des maires pour la présente séance spéciale**

- 5. Période de questions**

- 6. Levée de l'assemblée**

Donné à Vallée-Jonction, ce 2 juin 2021

Mario Caron
Directeur général et secrétaire-trésorier